

Vous prévoyez une fête de famille, un party de bureau, un mariage, un shower ou vous organisez des funérailles? Nous pouvons vous recevoir.

Le Centre socio-culturel de Saint-Stanislas-de-Kostka peut être réservé pour des groupes de 10 à 285 personnes.

- Service de bar disponible sur place.

Veillez communiquer avec la Municipalité pour réserver votre date. Tarifs préférentiels pour les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Pour réservation ou information : 450 373-8944 #206



Octobre 2025

STAN-INFO



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, (Québec), J0S 1W0

Téléphone : 450-373-8944

Télécopieur : 450-373-8949

<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h

Vendredi : 9 h à 12 h

Fermé entre 12 h et 13 h



Suivez-nous
sur
Facebook



OCTOBRE 2025

NOVEMBRE 2025

DECEMBRE 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4							1		1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			



Matières recyclables

Matières organiques

Déchets

Ligne Info-collectes
450 225-5055



Surplus de carton

Plastiques agricoles

Encombrants

À LA MAIRIE

Jean-François Gendron
Maire
Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Sylvain Poirier
Conseiller District 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Prévost
Conseiller District 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère District 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Raymond Martin
Conseiller District 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Jacques Mailloux
Conseiller District 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller District 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

- À ne pas manquer -
Halloween 2025
Domaine des Brises



Halloween

Venez en grand nombre célébrer l'**Halloween** le **31 octobre** à partir de 17h dans le **Domaine des Brises** !

Les pompiers et les pompières de la Municipalité sont fiers de vous inviter à l'évènement de l'année pour nos tout-petits où l'humour et frissons seront au rendez-vous.

La thématique de cette année est **Clowns en folie** !

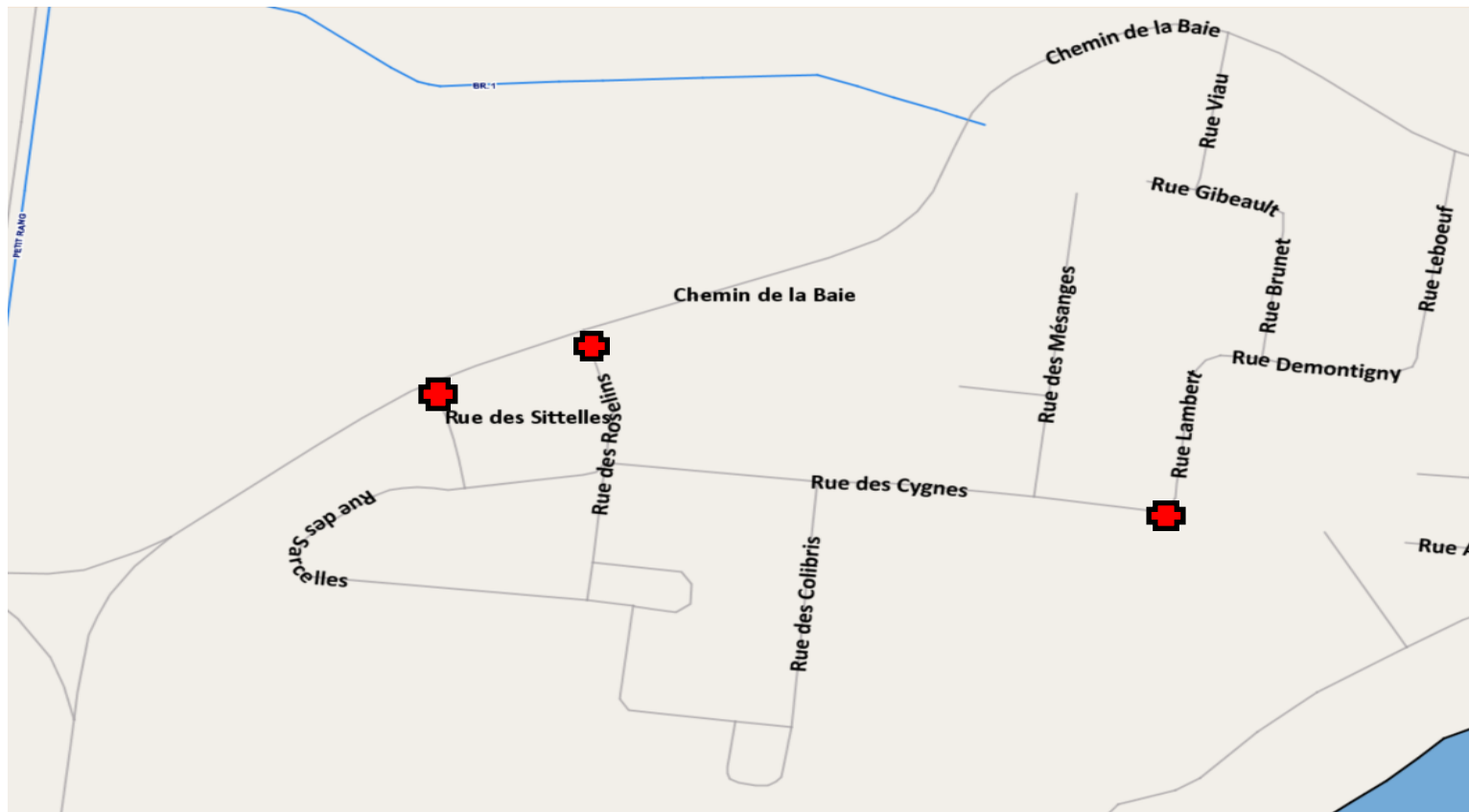
Préparez vos plus beaux costumes et venez déambuler en toute sécurité dans les rues du quartier.

Pour la sécurité de nos petits clowns et de tous, le **Domaine des Brises** sera exclusivement piétonnier. Les rues suivantes seront **fermées à la circulation dès 17h** :

- Intersection rue Lambert et rue Des Cygnes
- Intersection chemin de la Baie et rue Des Roselins
- Intersection chemin de la Baie et rue Des Sittelles



Amusez-vous bien et passez une excellente soirée d'Halloween !



Cours de danse en ligne
Country-Pop
Avec Laurence
Tous les mardis de septembre à décembre
17h30 - 18h30
10\$
Centre Socio-Culturel Saint-Stanislas-de-Kostka
221 rue Centrale
 Pour plus d'infos : lbrazeau23@gmail.com



Cours de groupe
 Fonctionnel
QUAND: LUNDI 18 H À 19 H
 (Du 29 septembre au 15 décembre)
OÙ: CENTRE SOCIOCULTUREL
 (221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka)
\$\$\$: SESSION DE 12 COURS/200 \$
RÉSIDENTS / 210 \$ NON-RÉSIDENTS
COURS À LA PIÈCE: 25 \$
INSCRIPTIONS:
L.V.FITNESSCOACH@GMAIL.COM

AU PLAISIR DE BOUGER ENSEMBLE!



Les avis publics

- 14 août 2025 - Avis Public d'élection
- 28 août 2025 - Demande de dérogation mineure 2025-008
Lot 5 123 605 (rue Hébert)
- 28 août 2025 - Demande de dérogation mineure 2025-009 -
Lot 5 123 873 (avenue Frappier)
- 10 septembre 2025 - entrée en vigueur - Règlement 460-2025 sur les
matières résiduelles
- 15 septembre 2025 - révision de la liste électorale



Qui peut voter lors d'élections municipales?

Pour pouvoir voter le 2 novembre 2025, il faut remplir ces cinq conditions le jour du scrutin :

1. Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale;
2. Avoir au moins 18 ans;
3. Avoir la citoyenneté canadienne;
4. Être dans l'une des situations suivantes :
 - Avoir son domicile dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble dans la municipalité ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité;
5. Ne pas avoir perdu ses droits électoraux. Une personne est privée de ces droits si elle a été déclarée coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années ou si elle a perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

Une révision de la liste électorale aura lieu le 14 octobre de 9h à 16h ainsi que le 15 octobre de 9h à 16h et de 17h à 20h au 221 rue Centrale.



Jour du vote : 2 novembre 2025 de 10h à 20h

Vote par anticipation : 26 octobre de 12h à 20h

**Pour vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale :
450 373-8653**

SURSIS DES PISCINES NON RÉGLEMENTAIRES

Suite à l'annonce du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les citoyens de la municipalité possédant une piscine non réglementaire, construite avant novembre 2010, bénéficient d'une année supplémentaire pour respecter les exigences du règlement. De possibles allègements réglementaires sont à l'étude.

AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

Chaque maison ou commerce doit avoir une adresse clairement identifiée, visible de la rue et maintenue en bon état. Pour votre sécurité en cas d'urgence, pour une plus grande rapidité des services de livraison ou encore pour vos visiteurs, assurez-vous que votre numéro civique n'est pas obstrué par un abri, accessoires décoratifs, neige, etc.

ABRI TEMPORAIRE

Les abris temporaires sont permis du 15 octobre 2025 au 15 avril 2026. L'abri doit être situé à au moins 1 mètre de la bordure de la rue et au moins 1.5 mètre d'une piste cyclable.

POMPE D'ASSÈCHEMENT & EAUX DE RUISSELLEMENT

Petit rappel, tel que stipulé au règlement 2012-2007, les eaux de ruissellement doivent être évacuées sur le terrain même de votre propriété, dans un fossé ou via une noue aménagée. Prenez note qu'il est interdit de déverser les eaux provenant de la pompe d'assèchement dans la canalisation municipale d'égout sanitaire.



AVERTISSEUR DE FUMÉE

Obligatoire règlement 351-2018

□ Changement d'heure : pensez à votre sécurité!

À l'occasion du changement d'heure, la Municipalité et vos pompiers et pompières souhaitent rappeler à tous ses citoyens l'importance de **vérifier et entretenir leurs avertisseurs de fumée**. Ce geste simple, mais essentiel, peut **sauver des vies**.

□ Pourquoi associer le changement d'heure à l'entretien des avertisseurs?

Le changement d'heure, au printemps et à l'automne, est un moment idéal pour prendre l'habitude de **changer les piles** de vos avertisseurs de fumée. Cela garantit leur bon fonctionnement tout au long de l'année, particulièrement durant la nuit, lorsque les risques sont les plus élevés.

□ Les bons réflexes à adopter :

- **Testez votre avertisseur** : Appuyez sur le bouton de test pour vous assurer qu'il fonctionne correctement.
- **Changez la pile** : Même si l'appareil fonctionne, remplacez la pile pour éviter toute défaillance. Un bip intermittent indique une pile faible.
- **Vérifiez la date de fabrication** : Les avertisseurs doivent être remplacés tous les **10 ans**.
- **Choisissez le bon type de pile** : Évitez les piles rechargeables. Optez pour des piles standards ou des modèles avec piles au lithium intégrées, qui durent jusqu'à 10 ans.

Installez-les aux bons endroits : Un avertisseur par étage, y compris au sous-sol, est recommandé.

□ Un petit geste, un grand impact

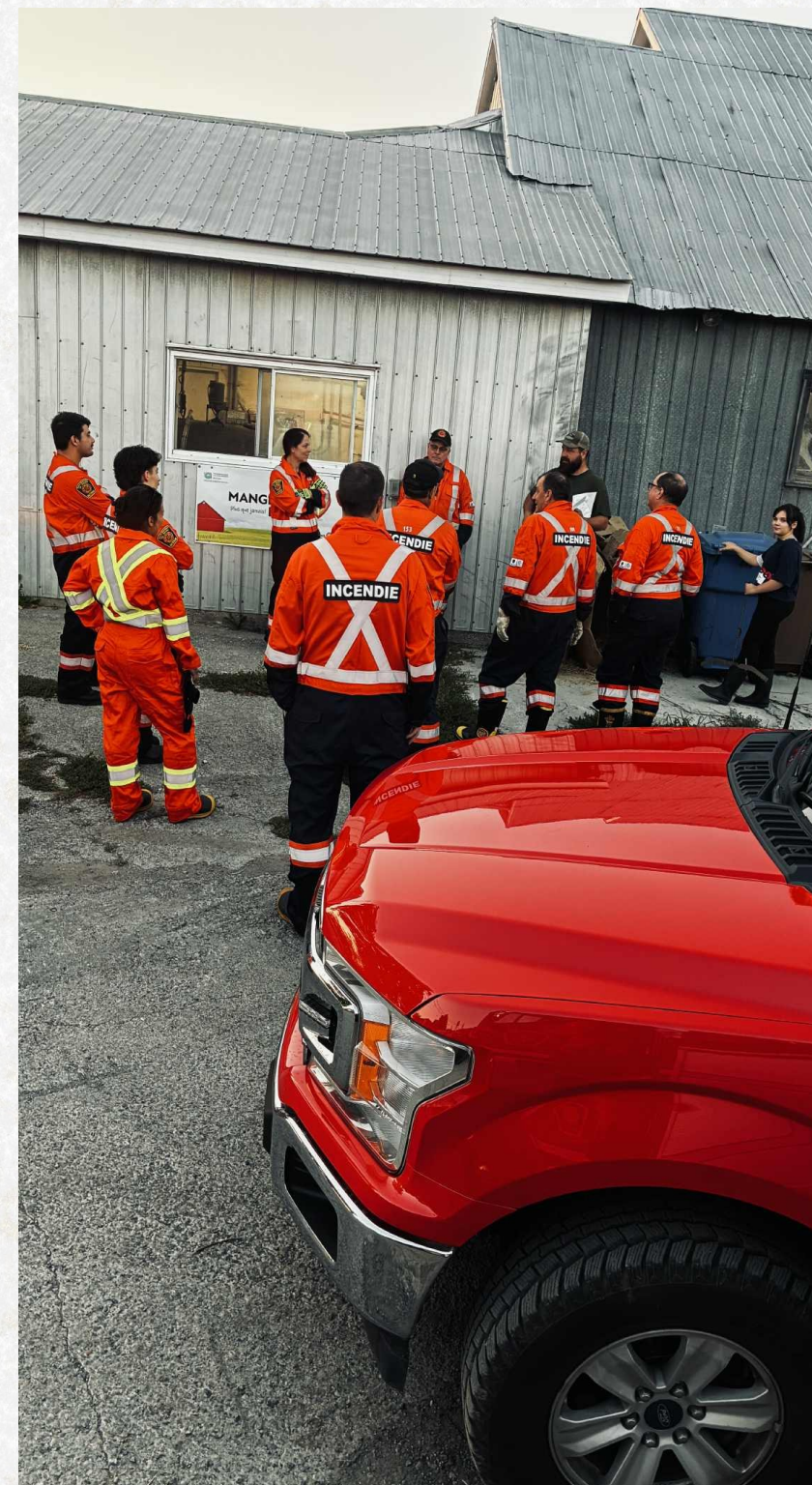
Les avertisseurs de fumée sont les **meilleurs alliés** pour prévenir les drames liés aux incendies. En prenant quelques minutes lors du changement d'heure, vous contribuez à la sécurité de votre foyer et de vos proches.

Pour des conseils ou des informations supplémentaires vous pouvez demander à votre service incendie à l'adresse courriel suivante :

directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca

ou par téléphone au 450 373-8944, poste

207



Remerciements du Service incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka

Le Service incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka tient à remercier chaleureusement les producteurs laitiers **François Vincent et Mélanie Sicard** de la **Ferme VinSi Lait**, pour leur accueil généreux le 16 septembre dernier.

Cette visite a permis à nos pompiers et pompières de s'initier aux **interventions en milieu agricole**, en particulier dans un environnement de **ferme laitière**. Grâce à cette précieuse collaboration, nous avons pu :

1. Identifier les **risques spécifiques** liés aux bâtiments agricoles ;
2. Nous **familiariser** avec les particularités des fermes laitières ;
3. Mettre en place des stratégies pour **assurer la sécurité des intervenants** ;
4. Élaborer un plan de **protection du troupeau**, incluant l'évacuation et le confinement ;

Tester la **coordination entre les agriculteurs et les services d'urgence**.

Nos hôtes ont fait preuve d'une grande générosité et d'un engagement remarquable. Leur passion pour leur métier est indéniable et a été grandement appréciée par l'ensemble de notre équipe.

Un immense merci à toute l'équipe de la Ferme VinSi Lait.